



Peut-on limiter l'accès aux combles

Par **COPRO**, le **28/04/2009** à **16:58**

Bonjour,

Je suis syndic bénévole, j'ai une trappe d'accès aux combles dans le plafond du couloir (parties communes). Pour accéder à ces combles, il faut une échelle, qui est très légère car elle est en alu. Je voudrais fermer la trappe avec un cadenas à code et aussi attacher l'échelle (pour des raisons de sécurité). Les combles ne sont pas éclairés, elles n'ont pas de plancher, et elles ne servent que pour accéder à la toiture et pour les antennes. Il n'y a aucun règlement de copropriété. Ai-je le droit de les fermer ?

Je n'ai trouvé aucun texte de loi qui en parle. D'avance merci.